Année 2025

FICHE D'INCIDENCES POUR CHACUNE DES OPÉRATIONS DE DRAGAGE DE LA VILAINE ET DU CANAL D'ILLE ET RANCE

AUTORISÉES par l'Arrêté Préfectoral du 13 JANVIER 2021

Département : Ille-et-Vilaine (35)
Commune : 35171 BRUZ

Désignation du cours d'eau : La Vilaine – Bief de Mons Bassin Versant : LA VILAINE (UHC 1)

Situation cadastrale : Non cadastré - Domaine Public Fluvial (DPF)

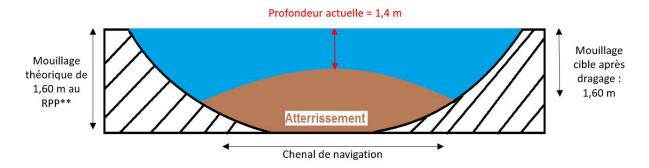
Commune	Section cadastrale	Lieu-dit
35171 BRUZ/35310 CHAVAGNE	DPF	Aval de l'écluse de Cicé

Localisation du site de dragage : Plan à fournir (extrait IGN) avec coupe en travers type du chenal de navigation à draguer



Coupe en travers du site de dragage :

Coupe transversale - Bief N°05 Mons



^{**} RPP : Règlement Particulier de Police (fluvial)

1- Caractéristiques du dragage

1.1. Localisation et motif des travaux

Le plan de localisation est à joindre en annexe de la présente fiche d'incidence.

Département(s):	Ille-et-Vilaine (35)
Communes (s):	35171 BRUZ
Du Pk X1 au Pk X2	En aval de l'écluse de Cicé – pk 11.1 Au droit du lieu-dit La Vigne
Motif du dragage :	Dragages ponctuels du chenal de navigation pour avoir un mouillage de 1,60 m.

1.2. Période prévisionnelle des travaux

Date prévisionnelle des travaux :	Mai 2025
Durée prévisionnelle des travaux :	2 jours
Dernier dragage du site :	Mai 2024

1.3 Caractéristiques des sédiments

	Aval de l'écluse de Cicé
Volume estimé en m3 :	50 m3
Nature des sédiments :	Sable limoneux
Épaisseur maximum estimée :	20 cm

1.4 Process

1.4.1. Mode d'extraction

Drague aspiratrice	Pelle mécanique embarquée	la berge	Autres		
	\boxtimes				
Justification :					
La configuration de La Vilaine engendre des difficultés d'accès. L'utilisation de moyens nautiques pour les dragages et le transport des sédiments vers les sites de transit est donc privilégiée.					
1.4.2. Dragage	assec				
□ OUI ⊠ NON					
Justification :					

1.4.3. Destination finale des sédiments

Remis en suspension / nivèlement	Site de transit (préciser le site)	Restauration des berges (préciser la localisation)	Valorisation agricole (plan d'épandage à joindre en annexe)	Autres (aménagement paysager,) - plan à fournir en annexe	Élimination en décharge (préciser la destination)
	\boxtimes				
Justification :					
Compte tenu du dépassement du seuil S1, les sédiments seront acheminés vers le site de Cicé.					

1.4.4. Travaux réalisés

En régie	Entreprise
OUI	

2- Études techniques

2.1 Caractérisation physico-chimique

2.1.1 Plan d'échantillonnage

Le plan d'échantillonnage est joint en annexe 2.

2.1.2 Synthèse des analyses

Les résultats exhaustifs des analyses sont à joindre en annexe sous forme de tableau.

	Analyses exigées par l'arrêté du 09 août 2006		
Prélèvements	Nombres de dépassement des seuils S1 Paramètres dégradants (si dépassement)		
2025_28	1	Zinc	

2.2 Enjeux Milieux naturels

2.2.1 Synthèse des enjeux

	A plus de 1km (distance à préciser)	Proche	Limitrophe	Inclus	Effet notable
Périmètre de protection de captage	2.7 km				Pas d'effet (captage d'eau situé en amont du bassin versant)
Natura 2000	10.5 km				
ZNIEFF				Х	Pas d'effet
Zone Inondable				Х	Pas d'effet
Zone Humide			Х		Travaux hors zone humide
Zone de frayères				Х	Faible à très faible (dragage uniquement dans le chenal de navigation)
Zone de loisirs				Х	Faible à très faible (dragage compatible avec les activités de navigation)
Secteur urbanisé		Х			
Autres					

La carte des enjeux environnementaux est à joindre en annexe.

2.2.2. Frayères

Présence confirmée de zones de frayères (à brochets notamment) situés en bordure de berges.

Le maintien de ces zones de frayères sera mis en œuvre à travers une préservation des roselières et des zones de haut-fond existantes. Le dragage sera réalisé uniquement dans le chenal de navigation.

2.2.3. Synthèse de l'inventaire faune flore

L'inventaire faune flore détaillé est à joindre en annexe.

Espèces protégées	Présence	Effet potentiel des travaux
Faune	Mammifères Loutre d'Europe Campagnol amphibie Hérisson d'Europe Murin de Daubenton Pipistrelle commune	S'agissant des chiroptères : Ces espèces fréquentent les zones de dragage comme territoire de chasse. Ces animaux ayant une activité nocturne, ils ne sont pas impactés par les activités de dragages.
		S'agissant du Hérisson d'Europe et l'Écureuil roux : Ces espèces ne sont pas concernés par les opérations de dragage. En effet, il s'agit d'espèces ne fréquentant pas ce type de milieu.
		S'agissant du Campagnol amphibie Cette espèce fréquente les zones humides et berges des canaux. Les secteurs dragués ne présentent pas de végétations aptes à accueillir cette espèce.
		S'agissant de la loutre : Il s'agit d'une espèce aux mœurs nocturnes. Elle n'est donc pas impactée par les dragages. Les zones de déchargement sont par ailleurs absentes de catiches
	Oiseaux Bergeronnette des ruisseaux Grand cormoran Héron cendré Mésange à longue queue Martin-pêcheur d'Europe Rougegorge familier Cygne tuberculé	L'impact des opérations de dragages sur l'avifaune est faible et principalement lié aux nuisances sonores. Les oiseaux adopteront un comportement de fuite pendant les travaux de dragage.
	Reptiles Lézard des murailles	Ces espèces fréquentent les berges et les abords plutôt que la partie purement aquatique des canaux, lieu des dragages. Ces espèces ne sont pas concernées par les opérations de dragage.
Flore	Néant.	

Conclusion:

Les zones de déchargement ont fait l'objet, au préalable, d'une expertise naturalise pour écarter la présence d'espèces protégées. Le cas échant, une autre zone de déchargement ne présentant pas d'espèces protégées a été proposée.

Les travaux de dragage vont se traduire par une incidence (destruction ou perturbation) sur les espèces non mobiles ayant colonisées les zones d'extractions concernées. La nature du substrat n'est toutefois pas compatible avec le développement d'espèces sensibles ou remarquables ce qui limite d'autant plus les impacts. Les espèces plus mobiles, (oiseaux, loutre, ...) adopteront un comportement de fuite depuis de secteur d'extraction.

S'agissant particulièrement des poissons, ces espèces adopteront, hormis l'anguille, un comportement de fuite depuis le secteur d'extraction.

Les incidences peuvent donc être considérées comme faibles et limitées dans le temps du fait d'une recolonisation rapide du substrat à l'issue des travaux, par les populations voisines maintenues en place.

Espèces exotiques envahissantes	Présence	Effet potentiel des travaux	
Faune	Ragondin Corbicule asiatique Rat musqué	Non mesurable	
Flore	Renouée du Japon Jussie Élodée dense	Non concerné (espèces terrestres) Dispersion/bouturage (espèces aquatiques)	

Conclusion:

Il est délicat d'évaluer les effets des dragages sur les espèces exotiques envahissantes animales. On peut toutefois conclure que les opérations de dragages n'ont pas d'effets (négatifs ou positifs) sur les espèces susmentionnées.

S'agissant particulièrement de l'Élodée dense, Les opérations de dragage auront un effet négatif sur le développement de ces plantes en intervenant directement sur le système racinaire de la plante alors que le faucardage intervient uniquement sur la partie végétative de ces plantes.

Les sédiments faisant l'objet d'une gestion à terre, les sédiments transitent pour ressuyage dans les sites de transit où les sédiments sont délibérément exondés. Ce milieu ne constitue par conséquent plus un milieu propice à la prolifération de ces plantes envahissantes, tributaires du milieu aquatique.

Enfin, s'agissant de la Jussie, s'agissant d'une plante se développant essentiellement sur les bords des cours d'eau et que le dragage se concentre sur le chenal, le risque de dispersion est nul à faible.

2.2.4 Évaluation Natura 2000 (si nécessaire)

Non concerné.

2.2.5 Usages de la voie d'eau (autres que navigation)

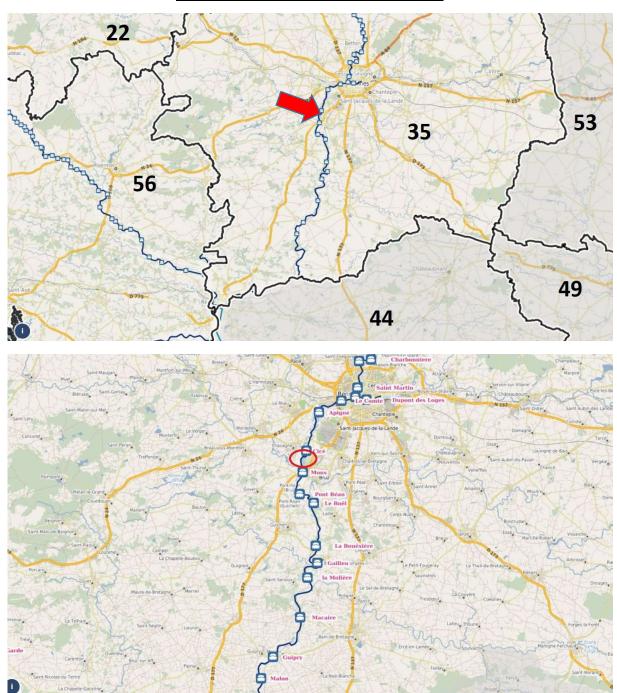
Activités recensées sur le secteur	Présent	Absent
Activités nautiques	X	
Pêche	X	
Prélèvement agricole		X
Prélèvement industriel		X
Rejets	X	
Baignade		X
Autre(s)		

3- Mesures

3.1. Mesures d'évitement, de réduction, de compensation

Mesures d'évitement Mesures de réduction	PGPOD: Pièce 6/§5 (pages 69-70); Pièce 7/§3 (pages 78-81); Pièce 8/§2.5; Pièce 9/§3; pièce 10/§3 (pages 121-122) + Planches 48 à 55
Mesures compensatoires	Néant.

ANNEXE I: PLANS LOCALISATION



ANNEXE II - PLAN D'ECHANTILLONAGE



ANNEXE III : SYNTHESE DES ANALYSES – SEUILS S1 ET EPANDAGE

RÉSULTATS ANALYSES SEDIMENTS DRAGAGES ANNÉE 2025 Benne preneuse pour sédiments, préleveur d'eau pour échamillon d'eau > Prélevements : ENVIRO-MER				oréleveur	Ref_Région Bretagne		VIR_2028_28
	SEUILS RE	GLEMEN'		los dásbots	Secteur		
LOI EAU - Arrêté du	Epandage - Arrêté du	dans les	centres de : ive Europée	tocakges	Sected		
9/08/2006	08/01/199 8		/2012 et Ar		Date des prélèvem		24-oct-2
S1 Epandage ISDI ISDND ISDD ARACTERISTIQUES PHYSIQUES				ISDD	Laboratoire en dhage des analyses		Eurofins
					Matière sèche	% P.B.	27,2 32,30
	ANTS MINERA	NUX (métaux	()		Refus pondéral à 2 mm	%	
30	10				- Arsenic - Cadmium	mg/kg MS mg/kg MS	16,7 1,84
150 100	1000				- Chrome - Culvre	mg/kg MS mg/kg MS	35,7 56,3
50 100	200 800				- Nickel - Plomb	mg/kg MS mg/kg MS	42,5 50,4
300	3000 10				- Zinc - Mercure	mg/kg MS mg/kg MS	474 0,21
	NTS ORGAN	IQUES					
-> r oryanor	лырпепуіз				PCB 28	mg/kg MS	0,0011
					PCB 52	mg/kg MS	0,0035
					PCB 101	mg/kg MS	0,0049
					PCB 118	mg/kg MS	0,0034
					PCB 138	mg/kg MS	0,0098
					PCB 153	mg/kg MS	0,0089
0.00				1 000	PCB 180	mg/kg MS	0,006
0,68 > Hydrocarb	0,8 oures aromat	iques polyc	cliques (HAI		Somme des PCB (7)	mg/kg MS	0,038
					Naphtalène	mg/kg MS	0,18
					Huorène	mg/kg MS	0,036
					Phénanthrène Pyrène	mg/kg MS	0,034 0,14
					Benzo-(a)-anthracène	mg/kg MS mg/kg MS	0,15
					Chrysène Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg MS mg/kg MS	0,11 0,083
					Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg MS	0,032
					Acénaphthylène Acénaphtène	mg/kg MS mg/kg MS	0,042 0,038
					Anthracène	mg/kg MS	0,04
	5 2,5				Fluoranthène Benzo(b)fluoranthène	mg/kg MS	0,2
					Benzo(k)fluoranthène	mg/kg MS mg/kg MS	0,22 0,086
•	2				Benzo(a)pyrène Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg MS mg/kg MS	0,15 0,11
22,8	METRES SUR E	50	50 cf. Indice	HC (C10-C	Somme des HAP (16)	mg/kg MS	1,7
DIKES PARAI	VIETRES SON E	500	2 500	50 000	- Indice HC (C10-C40)	mg/kg MS	1380 0,69
					> C10 - C12 indus > C12 - C16 indus	mg/kg MS mg/kg MS	17,24
					> C16 - C20 inclus > C20 - C24 inclus	mg/kg MS mg/kg MS	58,07 95,18
					> C24 - C28 indus > C28 - C32 indus	mg/kg MS mg/kg MS	168,4 350,9
					> C32 - C36 indus > C36 - C40 exclus	mg/kg MS mg/kg MS	487,2 201,4
THOUSEN.		6			- Somme des BTEX	mg/kg MS	0,3
0,5 NALYSES SUF	I 'FILIAT				Calcul d	u coefficient QSM	0,54
171 323 301	TE LEGAT		olluants mi		ments traces métalliques) sur élu	ats	<0.102
		0,5 20	100	25 300	- Arsenic - Baryum	mg/kg MS mg/kg MS	0,26
		0,04	10	70	- Cadmium - Chrome total	mg/kg MS mg/kg MS	<0.002 <0.10
		0,5	50 10	100 30	- Culvre - Molybdène	mg/kg MS mg/kg MS	0,11 0,033
		0,4 0,5	10 10	40 50	- Nickel - Plomb	mg/kg MS mg/kg MS	0,195 <0.102
		0,06	0,7 0,5	5 7	- Antimoine - Sélénium	mg/kg MS mg/kg MS	0,056 0,016
		4 0,01	50	200	- Zinc - Mercure	mg/kg MS mg/kg MS	0,76 <0.001
> Autres pa	ramètres sur		800	1 000	-co.t	mg/kg MS	580
		4 000	60 000	100 000	- Fraction soluble	mg/kg MS	3740 <5.00
		800	150 15 000	500 25 000	- Ruorures - Chiorures	mg/kg MS mg/kg MS	249
		1 000	20 000 3	50 000 1 000	- Sulfates - Indice Phénol	mg/kg MS mg/kg MS	732 <0.51
ALEURS AGR	ONOMIQUE	30 000	50 000	100 000	C.O.T. (par oxydation)	mg/kg MS	
					pH extrait à l'eau Matière organique à 500°C	% MS	
					Ammonium extrait au KCI (NH4)	mg NH4/kg M.	S.
					Azote Kjeldahi (NTK)	mg C/kg M.S. g/kg M.S.	
				,	Rapport COT/NTK Bore (B)	mg/kg MS	
					Calcium (Ca)	mg/kg MS	
					Cobalt (Co) Magnésium (Mg)	mg/kg MS mg/kg MS	
					Manganèse (Mn)	mg/kg MS	
					Molybdène (Mo) Phosphore	mg/kg MS mg/kg MS	
					Potassium (K) Oxyde de calcium (CaO)	mg/kg MS mg/kg MS	_
					Oxyde de magnésium (MgO)	mg/kg MS	
							_
					Oxyde de potassium (K2O) Phosphore (P2OS)	mg/kg MS mg/kg MS	

Annexe IV : cartographie des enjeux environnementaux

